



Editorial

Comme chacun le sait, Valréas peut s'enorgueillir de posséder un riche patrimoine que « Renaissance et Patrimoine de Valréas » contribue à préserver et à promouvoir.

Il est démontré qu'un euro injecté dans le patrimoine génère des retombées économiques de l'ordre de 10 € (cf rapport d'Albéric de Montgolfier – 2010). Cela est loin d'être négligeable pour une collectivité.

Depuis sa création en 2005, notre association a accompagné plusieurs projets de restauration ou de création dans divers domaines.

Pour de plus amples détails, visiter notre site : patrimoinevalreas.org

Il est bon de rappeler aussi que depuis 2010, Renaissance et Patrimoine de Valréas est une association reconnue d'utilité publique par l'administration fiscale. A ce titre, tout don bénéficie d'un avantage fiscal.

Au cours de l'année 2022, nos diverses manifestations ont connu une présence inégale du public, encore marqué par les craintes dues à l'épidémie. Nous avons par exemple annulé l'excursion prévue à Simiane-la-Rotonde : elle a été reportée au 25 mai 2023 et espérons que les inscriptions seront suffisantes pour la maintenir.

En revanche, notre activité a été intense (et l'est toujours ...), dominée par l'urbanisme (PLU et Petite Ville de Demain) avec, en outre, 2 dossiers très importants qui ont surgi dans notre actualité.

Le premier a été ouvert suite à un article paru dans la presse locale, révélant au grand public l'existence d'un manuscrit exceptionnel dont

une cinquantaine de feuillets ont été volés il y a une cinquantaine d'années à Avignon et restitués récemment à son propriétaire, la Fondation Calvet.

Or, ce manuscrit est un livre de prières, vieux de 700 ans, avec enluminures gothiques, connu des spécialistes sous le nom de « Livre d'Heures de Valréas ». Il aurait appartenu au couvent des Cordeliers, venant probablement de la famille des Adhémar de Grignan, enterrés au couvent.

Et la transition est facile vers notre 2^{ème} dossier, incidemment connexe, le cloître des Cordeliers dont nous avons appris en juillet 2022 la vente probable, déclarée caduque début février 2023 !

Si le dernier promoteur intéressé a renoncé à son projet immobilier, notre inquiétude demeure : le cloître est à nouveau à la vente ... Or, qui dit projet immobilier, dit exclusion du public à partir du moment où ce bien devient propriété privée : processus bien connu et que nous déplorons avec l'exemple de l'Hôtel d'Inguimbert.

Notre cloître est un lieu de mémoire, doté d'un rayonnement culturel qu'on ne peut pas abandonner.

Vous lirez dans les pages de ce Bulletin les articles donnant de plus amples détails sur ces dossiers mais aussi sur d'autres sujets fort intéressants. Nous espérons pouvoir compter sur votre mobilisation à nos côtés pour défendre notre patrimoine menacé.

Jeannine Saint-Donat

Présidente

« Le manuscrit de Valréas », un document hors du commun

Le « manuscrit de Valréas » comme l'ont dénommé les spécialistes, est en fait un « livre d'heures ». Pour les non-initiés, ce titre peut paraître étrange; il ne s'agit pas d'un calendrier ou d'un agenda... encore que...

Un « livre d'heures » est un genre de missel personnel, privé, à l'usage de laïcs. La meilleure comparaison que l'on pourrait faire serait le bréviaire des ecclésiastiques.

Le bréviaire est un ouvrage qui indique au clergé les fêtes à célébrer au cours de l'année avec les prières afférentes, notamment tout au long de la journée d'où le nom de « livre d'heures ».

Ces livres d'heures sont antérieurs à l'invention de l'imprimerie, d'où le nom de manuscrit donné à celui de Valréas et à tous ses semblables. Pour différencier les rares textes qui nous soient parvenus, on leur donne le nom de leur propriétaire initial ou du lieu où ils ont été découverts. Les premiers remontent au XIV^{ème} siècle, tel celui qui nous intéresse.

Chacun est donc une pièce unique par sa date, son format, son nombre de pages, l'abondance et la qualité de son décor. Comme pour la plupart de ces livres, les couleurs sont d'une grande fraîcheur car peu souvent exposés en pleine lumière.



Ces ouvrages sont de petites dimensions, nous dirions de nos jours « livres de poche » car ceux-là aussi pouvaient se glisser dans la poche d'un vêtement pour se rendre à l'office; celui dit « de Valréas » mesure 75 mm x 112 mm. Il était constitué de 52 feuillets de parchemin reliés de cuir.

L'intérêt historique de ce type de documents vient de leur extrême rareté car accessible alors seulement à une élite fortunée (monarques, haute noblesse), leur réalisation étant très longue et donc coûteuse : pages manuscrites et illustrations d'artistes pour les rendre moins austères.

Leur intérêt artistique réside dans la qualité des illustrations, plus exactement des enluminures.

Sans être spécialiste, nous avons entendu parler des « Très riches heures du Duc de Berry » qui ont participé à une prestigieuse exposition thématique tenue à la BNF à Paris, aux côtés desquelles figuraient aussi « le Livre d'Heures de Valréas » (1955).

Les décors de notre document valréassien se limitent à l'encadrement (marges) de certaines pages (animaux, végétaux). Nos « riches heures valréassiennes » sont moins connues que celles du Duc de Berry pour plusieurs autres raisons :

- en premier, nous n'avons pas la traçabilité initiale du document. Les spécialistes y ont vu la main d'au moins 2 ateliers d'enlumineurs (dont une vingtaine d'artistes) du Bassin Parisien, un des principaux foyers de production

Peut-être s'agit-il d'une commande de l'entourage royal, puis d'un transfert par Dauphin interposé (fils aîné du roi) dans « sa » province, puis dans notre ville, aux confins du Dauphiné ; et de ces Dauphins, un possible passage aux Grignan-Adhémar, dont les sépultures étaient dans notre couvent des Cordeliers.

Et c'est de ce couvent que proviendrait, à l'occasion des troubles liés à la Révolution, le manuscrit, vendu au XIX^{ème} siècle au musée Calvet d'Avignon, vente effectuée par un fils de pasteur originaire de notre proche région. Certaines de ces hypothèses sont à vérifier et à confirmer.

- ensuite, la méconnaissance de notre document est aussi due à l'impossibilité de pouvoir en faire une étude complète car une partie importante a été subtilisée au musée il y a près d'un demi-siècle.

C'est la récente découverte de la partie volée (36 feuillets) par le chercheur suédois Thomas Bergqvist-Rydén, spécialiste des enluminures gothiques, qui a refait parler du « manuscrit de Valréas ».



Grâce à sa vigilance et son expertise, le « Livre d'Heures de Valréas » est maintenant complet (cf article produit par ce chercheur dans la revue professionnelle PECIA - volume 23).

Puisse cette récente redécouverte susciter un regain d'intérêt pour ce document, notamment au niveau de son étude. En ce qui nous concerne, veillons à ce que ce document ne perde pas sa dénomination ancienne « de Valréas », qui témoigne d'une réelle et précoce activité intellectuelle dans notre ville.

Il pourrait même devenir, par sa qualité, l'emblème de ce passé culturel.

Ne nous berçons pas d'illusions, le document ne retrouvera pas demain le chemin de l'Enclave, mais tâchons de nous procurer et de présenter des copies de qualité d'un document qui porte haut le nom de Valréas ; cela donnerait à notre ville une notoriété supplémentaire.

Après tout le célèbre cratère de Vix n'a pas eu besoin de rester sur son lieu de découverte pour porter encore son nom. De même, cette œuvre d'exception est un témoin parmi d'autres, du riche passé historique de Valréas.

Henri Veyradier Janvier 2023

NOTA, l'auteur remercie Messieurs Colignon, Mège et Peyronnel qui ont contribué à la réalisation de cet article en fournissant des documents issus de leurs propres recherches et le journal « Le Dauphiné Libéré » dont une photo ci-dessous est issue.

Autres photos libres de droit - Source : CNRS- IRHT- Base Medium

Une affiche de Valréas à Las Vegas !

Un matin de septembre, je reçois un message instantané d'un ami en voyage aux Etats-Unis : « on a pensé à toi hier à Las Vegas »... Interloqué, je demande bien pourquoi et je reçois cette image.

Je découvrais l'existence d'une cavalcade du lundi de Pâques qui visiblement semblait bien établie dans les habitudes valréassiennes du début du XX^{ème} siècle !

Nous essayons depuis de rentrer en contact avec ce café, directement et indirectement

via des connaissances aux Etats-Unis, afin d'en savoir plus sur cette affiche, comment elle est arrivée là, idéalement aussi pour en obtenir une belle photo pour notre association, voire même pour essayer de l'acquérir et de la faire rentrer à Valréas plus de 115 ans plus tard, là où elle a été évidemment utilisée au tout début de sa vie. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur la suite de l'histoire !

Jean SAINT-DONAT Février 2023



Le cloître des Cordeliers

Rappel historique*

Petit rappel historique :

L'ordre mendiant des Cordeliers a été créé par Saint François d'Assise en 1210. Ils appartiennent au courant franciscain. Localement, le Comte de Toulouse, souverain du Comtat, installe vers 1250, des Franciscains à proximité de la ville, emplacement probable de la cave actuelle de la Gaillarde.

1317 : Valréas devient propriété des Papes. Ils succèdent alors aux Comtes de Toulouse.

1379 : Les Papes entreprennent de protéger la ville par une puissante muraille à l'intérieur de laquelle les Franciscains viennent se réfugier et rester ainsi au plus près de la population.

Les moines ont probablement transporté le chœur initial en pierre : cela correspond à l'entrée actuelle du théâtre. L'édifice est vaste car la population intra-muros s'accroît rapidement.

Si les autres parties du couvent ne se distinguent en rien des autres monastères, il faut cependant signaler :

– La présence, au-delà du cloître actuel que nous connaissons, d'un second cloître de dimensions plus modestes (laïc, convers, Tiers-Ordre franciscain, ...) malheureusement inclus dans les propriétés voisines

– Un niveau supérieur formant galerie et dont les garde-corps se devinent dans les maçonneries qui obstruent les ouvertures de l'étage.

Si la partie nord a été très altérée, les 3 autres côtés sont mieux conservés.

– Le clocher construit en 1459 fut surélevé au XVIII^{ème} siècle à partir du niveau des cadrans solaires. Un campanile « à l'italienne » est édifié au sud du chœur, ce qui lui donne sa remarquable silhouette actuelle de style « Renaissance ».



Le couvent fut fermé à la Révolution (1792) et utilisé comme caserne.

Morcelé ensuite entre divers propriétaires, les vestiges restants témoignent aujourd'hui d'un ensemble église, chapelles, cloître, bâtiments conventuels qu'il nous appartient de conserver ensemble, de sauvegarder et de continuer à restaurer.

Il convient en conséquence de réfléchir sur un programme de réutilisation du site et de réouverture au public. Or, l'avenir du cloître à Valréas est aujourd'hui inquiétant !



Le cloître et le local Faravel appartiennent au Diocèse, la ville possède un bail emphytéotique de 99 ans depuis 2001 sur cet ensemble. Elle est en outre propriétaire de l'église mise à la disposition du TRP par convention. Mais à 2 reprises, l'ensemble cloître et local Faravel a failli être vendu.

Le dernier promoteur a renoncé à son projet immobilier début 2023 : le cloître est à nouveau à la vente !

Or qui dit projet immobilier, dit exclusion du public à partir du moment où il devient propriété privée (processus déjà connu avec l'Hôtel d'Inguibert).

L'annonce de cette vente suscite évidemment beaucoup d'émotions.

Pourquoi les Valréassiens sont attachés au Cloître ?

Une première remarque s'impose. Une église, un cloître, a fortiori classés par les Monuments Historiques, quelle que soit la date de leur fondation, participent à l'identité, à l'histoire, à la vie culturelle et religieuse des populations pour lesquelles ils ont été édifiés.

Chacun sait intuitivement et intimement, que le cloître, l'église attenante n'ont pas été bâtis sans les efforts et les contributions de nos ancêtres, qu'ils ont été ensuite entretenus, partiellement restaurés (1 tranche sur 4 en 2004) en partie grâce aux impôts et aux dons des Valréassiens.

La population de Valréas constitue ainsi le propriétaire symbolique de ces lieux. La décision de vente ne peut se faire sans prendre le temps d'une nécessaire concertation avec ce propriétaire symbolique qui peut parfois apporter des solutions au problème posé. C'est ce que nous observons dans tous les sauvetages réussis de lieux emblématiques en France.

Par ailleurs, le cloître a hébergé pendant des siècles les reliques de Saint- Martin-des-Ormeaux. Rappelons qu'en 1398, ces reliques furent transportées en secret du château d'Alençon (La Roche-Saint- Secret) au couvent des Cordeliers de Valréas intra-muros pour garantir leur sécurité pendant la période des

troubles causés par Raimond de Turenne et ses brigands.

Elles y restèrent conservées jusqu'à la Révolution, période pendant laquelle le gouvernement s'empara de la châsse en argent massif et la fit fondre. Les reliques sont alors recueillies par l'église paroissiale et placées dans un buste reliquaire. La procession en l'honneur de Saint-Martin-des-Ormeaux le soir du 23 juin se répéta chaque année même si elle fut remplacée par la Fête de la Saint Jean Baptiste le 24 juin, devenue grande fête locale à Valréas. Une cérémonie religieuse a toujours lieu dans le jardin du cloître à cette période en lien avec la Saint Jean : présence du Petit Saint Jean et des lauréats du Prix Rioussel.

N'oublions pas aussi que de nombreuses générations, au cours de ces dernières décennies, ont connu ce local Faravel pendant leur jeunesse grâce à la catéchèse ou aux années de scoutisme ! Que de beaux souvenirs sont attachés à ces lieux, local que l'on doit aussi à la générosité du Chanoine Faravel, natif de Valréas.

Enfin, le cloître offre un cadre privilégié aux lectures et représentations théâtrales dans le cadre des Nuits de l'Enclave et du TRP, adossé à l'église qui abrite un lieu culturel de création et de formation reconnu. Tout ceci forme un ensemble apprécié et remarquable.

En conclusion, notre association « Renaissance et Patrimoine de Valréas » appelle à une concertation et à une coopération réelle avec les autorités civiles et religieuses pour se pencher sur le devenir du cloître. C'est un lieu de mémoire et de rayonnement culturel qu'on ne peut pas abandonner ...

Nous invitons tous ceux qui se sentent concernés à nous rejoindre pour sauver ensemble ce site exceptionnel du patrimoine de notre ville.

Jeannine Saint-Donat

Février 2023

La collection Alberti

Jean et Myrtille Alberti ont consacré leur vie à rassembler tout ce qui constituait la vie quotidienne des habitants en Provence de la fin du XIX^{ème} à la première moitié du XX^{ème} siècle. Myrtille était fille de modiste et son époux, Jean, était avocat et même bâtonnier à Avignon

La collection comporte environ 5 000 pièces. Douze ambiances différentes sont exposées : le menuisier, le cordonnier, le facteur, le barbier, la modiste, la couturière, la repasseuse, le médecin, le café-bar, l'épicerie, la classe d'école et les outils agricoles.

Elle a été présentée dans le cadre d'un musée à Donzère mais celui-ci a fermé en raison de son coût. Il y avait un beau projet à Grillon dans les anciens locaux de Gerflor, la coconnière et le vieux mas, mais le maire n'y est pas favorable.

La collection est aujourd'hui entreposée gracieusement chez l'entreprise Gerflor à Grillon. Elle peut être visitée sur demande pour les groupes, elle est ouverte pour les journées du patrimoine.

Nous avons proposé à la ville à Valréas un musée ouvert moins coûteux qu'un musée fermé. Ce projet consiste à occuper les magasins vides du centre-ville. Chaque ambiance occuperait un local.

Le passant découvrirait alors là une modiste, ici le café-bar, ailleurs la salle de classe.

Le musée serait alors un parcours dans la ville. Ces commerces seraient éclairés et recevraient un court commentaire en devanture.

Une application téléchargeable sur son téléphone pourrait même faire vivre une véritable histoire, intégrant des témoignages et des ambiances sonores.

L'intérêt de cette solution est multiple :

- Financièrement, pas de frais de personnel
- Touristiquement, faire entrer les touristes qui parcourront le centre ancien



- Economiquement, les touristes pourront faire marcher les commerces et restaurants du centre-ville
- Pour les valréassiens, passer devant les commerces aménagés et charmants plutôt que des commerces fermés
- Eventuellement, associer un vrai commerce au « commerce musée »
- L'impact de ce « musée parcours dans la ville » serait important car innovant
- Possibilité de tourner des films

Enfin, plus la ville s'animerait, plus cela permettra de créer des vrais commerces, plus des personnes voudront habiter le centre-ville d'où le cercle vertueux...

Les obstacles sont nombreux : les propriétaires des locaux, qui pourtant n'arrivent pas à les louer, refusent de toucher un loyer faible à la hauteur de la taxe foncière, la ville n'a pas les moyens d'acheter ces commerces d'autant plus qu'en général, ces locaux n'étant pas en copropriété, il faut acheter les immeubles.

Nous ne baissons pas les bras pour autant : nous avons exposé l'été dernier des pièces de la collection à la maison de Pauline qui a rencontré un vrai succès.

Aussi, nous allons proposer aux propriétaires d'occuper les devantures de façon provisoire en attendant une solution meilleure.

Bertrand Liger
Mars 2023

Le PLU de Valréas

Eléments de contexte

Depuis 6 ans (27 mars 2017), la commune de Valréas est sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU) en raison de la caducité de son Plan d'Occupation des Sols (effet de la Loi ALUR 2014).

En 2015 et 2016, la Municipalité a débattu du diagnostic et des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de son futur Plan Local d'Urbanisme (PLU), documents qui ont été actualisés en 2021 et qui ont fait l'objet de présentations aux habitants.

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté en conseil municipal le 14 décembre 2021. Le projet a ensuite été adressé à 25 personnes publiques associées (PPA), dont 9 ont apporté leurs observations : Préfet du Vaucluse, Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA, Conseil Départemental, INAO, CCI, Chambre des Métiers, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, RIVAVI et Commission Départementale de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le projet de PLU a fait ensuite l'objet d'une enquête publique du 12 septembre 2022 au 13 octobre 2022. Madame Marie-Christine Lambert, Commissaire-Enquêteur, a reçu 89 visiteurs. 93 observations ont été émises avec 24 pièces représentant 338 pages, la majorité des observations représentant des demandes privées pour rendre leur terrain constructible.

Jeannine SAINT-DONAT et Thierry AUBRY représentant l'Association Renaissance et Patrimoine ont déposé leurs observations sur le PLU et leurs questions au Commissaire-Enquêteur, respectivement sur la prise en compte du centre-ville ancien

et sur les hypothèses structurant le Plan d'Urbanisme et leurs conséquences sur l'ampleur des zones à urbaniser.

Le 20 octobre 2023, le Commissaire-Enquêteur a présenté à Monsieur le Maire son procès-verbal de synthèse et les questions posées par les habitants auxquelles la municipalité a apporté des réponses écrites argumentées.

La municipalité a amendé son PLU pour prendre en compte les avis des parties prenantes et de la population, il a été adopté en conseil municipal le 28 février 2023. Une fois validé par la Préfecture, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prendra effet et Valréas redeviendra alors maître de son urbanisme.

Les enjeux du PLU et les hypothèses d'urbanisation prises en compte

Il s'agit de redonner à la Municipalité son autonomie en matière d'urbanisme avec les outils réglementaires permettant d'instruire elle-même les permis de construire.

Il s'agit également de clarifier le devenir des 140 ha autrefois constructibles au titre de l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS).

L'ambition de la municipalité est clairement affichée dans ce nouveau PLU : conforter le rôle de Valréas comme ville-centre et pôle économique en relais entre la vallée du Rhône et l'arrière-pays, ce qui implique de disposer de terrains constructibles pour accueillir des activités économiques et de nouveaux habitants avec une offre de logements neufs diversifiée et adaptée aux besoins des ménages.

Les hypothèses de production de logements neufs, et donc de terrains constructibles, reposent sur une inversion historique de la courbe démographique de Valréas avec l'ambition de regagner 750 habitants sur la période 2023-2035 (+0,5% par an).

Le rythme de production de nouveaux logements visé dans le PLU est en moyenne de 50 logements par an, soit 650 nouveaux logements potentiels sur la période, constructions rendues possibles par :

- la densification des zones urbanisées, dents creuses ou divisions parcellaires, proches du tour de ville (Ub) et des zones pavillonnaires existantes (Uc), soit un potentiel de 35 ha constructibles

- la constructibilité de nouvelles zones à urbaniser (AU) : une opération de renouvellement urbain mixte habitat/commerces/services sur le quartier de Saint-Michel et 3 zones d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) autour du chemin des Estimeurs au sud de la ville, soit un potentiel de 13 ha constructibles

Ces 3 OAP situées sur des terrains agricoles en friche ou plantés de vignes et de truffiers visent une diversification de l'offre de logements avec la constructibilité de 300 logements en habitat individuel (R+1) et intermédiaire (R+2). Le PLU vise à une densification de la construction, de 7 logements à l'hectare dans la dernière décennie à plus à 15 logements à l'hectare.

Concernant le développement économique, il est prévu l'extension de la zone d'activités La Grèze (7,4 ha), l'extension de la zone commerciale route d'Orange et celle derrière Leclerc (4,2 ha) ainsi qu'un terrain destiné au développement d'une offre hôtelière professionnelle à La Férande.

Les orientations du PLU : faciliter les constructions neuves ou limiter l'étalement urbain ?

Les nouvelles règles d'urbanisme imposent de trouver un compromis entre 2 orientations contradictoires :

- Faciliter la construction de logements et l'implantation d'activités économiques en rendant constructibles de nouveaux terrains de taille significative en périphérie de la ville

La 1^{ère} orientation renvoie les nouveaux logements et activités économiques à la périphérie de la ville au contact des zones agricoles, favorisant la désertification du centre historique pourtant nécessaire à l'animation et à la cohésion sociale de Valréas. Ce choix contribue également à la déshérence des bâtiments industriels et commerciaux d'activités les plus proches du centre-ville.

Cette orientation privilégiée depuis plusieurs décennies se heurte aux nouvelles logiques urbanistiques qui entendent limiter l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles (*254 000 ha consommés en France dans la dernière décennie ou la superficie de 44 communes de la taille de Valréas*). La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite « climat et résilience », impose désormais un rythme d'artificialisation divisé par deux d'ici 2030 et 0 artificialisation nette en 2050.

La 2^{ème} orientation plus contraignante entend économiser les terres agricoles et favoriser prioritairement les investissements des aménageurs et des promoteurs vers les zones déjà bâties et la réhabilitation des bâtiments des activités industrielles en bordure du « tour de ville ».

L'Association Renaissance et Patrimoine reconnaît l'ambition de l'équipe municipale de conforter le rôle de Valréas comme ville-centre et pôle économique mais s'inquiète de la logique d'étalement urbain sous-tendu par le projet de Plan Local d'Urbanisme avec 39 ha de terres agricoles ouvertes à l'urbanisation.

En effet, les nouvelles zones à urbaniser (AU), plus faciles à construire, rentrent en concurrence avec les projets de production de logements dans les zones déjà urbanisées et de rénovation du bâti existant qui devrait être la priorité de la municipalité.

L'étalement urbain se fait toujours au détriment du tissu urbain le plus ancien avec le risque d'augmenter encore la dégradation et la vacance des logements et des bâtiments industriels les moins adaptés aux exigences du XXI^{ème} siècle.

Notre Association est favorable à une ville plus « ramassée » et plus résiliente qui rénove son habitat ancien plutôt que de l'abandonner au profit de pavillons en périphérie et d'activités commerciales toujours plus éloignées du centre-ville, par exemple le futur magasin Picard à 1,5 km et la nouvelle concession Peugeot à 2 km du centre-ville.

L'enquête publique du PLU : les observations de notre association

Notre Association a été reçue à 2 reprises par Marie-Christine Lambert, Commissaire-Enquêteur, les 7 et 12 octobre avec la remise d'un mémoire comportant nos observations et une liste de questions auxquelles la municipalité à apporter des réponses argumentées.

Notre Association a fait plusieurs observations sur le règlement d'urbanisme concernant le secteur Ua du centre-ville ancien : élargissement du nombre de constructions patrimoniales sujettes aux prescriptions spécifiques au titre de la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère, obligations de revêtements à la chaux, de menuiseries en bois, de tuiles des toits de format canal ou romaine, de devantures en bois pour les commerces, de boîtes aux lettres encastrées dans les murs, de protection des statues en façades d'immeubles, palette de couleurs pour les façades et menuiseries extérieures,...

Nous avons rappelé l'importance de l'aménagement et du balisage de deux voies pénétrantes pour donner envie aux visiteurs de rentrer dans le centre-ville avec un cheminement piéton favorisant la découverte,

du centre historique et un autre cheminement piéton depuis le centre-ville vers la Coronne, en reliant la Cité du Végétal, le secteur Saint-Michel (où un jardin remarquable pourrait être créé), le Parc de Piedvaurias (chapelle du XVI^{ème} siècle, moulin du XVII^{ème} siècle) et la plaine de Bavène.

Notre Association est fière d'avoir participé à l'enquête publique et d'avoir fait valoir ses convictions pour un PLU favorisant la densification des zones déjà urbanisées et la réhabilitation du bâti existant afin de limiter la désertification du centre-ville et l'artificialisation des zones agricoles.

A la suite de l'enquête publique, un PLU « équilibré » de « transition »

A la suite des avis déposés par les parties prenantes et des conclusions du Commissaire-enquêteur, 17 ha ont été sauvés de l'urbanisation sur les 39 ha initiaux voués à l'urbanisation : suppression de l'OAP «Estimeurs Est» de 2,8 ha devant le château de Montplaisir, suppression des zones ouvertes à l'urbanisation à vocation d'activités économiques en extension des zones commerciales existantes (4,2 ha route d'Orange et 2,2 ha route de Nyons), suppression de la zone d'extension du camping le long de la Coronne de 0,86 ha et du STECAL de la cité du végétal de plantations sous serres photovoltaïques de 6,8 ha.

La municipalité n'a pu s'opposer aux avis du Préfet et de la CDPENAF sous peine d'annulation du PLU, le Préfet considérant que ces projets d'extension de zones urbaines ouvertes à l'urbanisation à vocation d'habitat ou d'activités économiques commerciales entraînent en contradiction avec le principe général de réduction de l'artificialisation et de

l'objectif de conservation du dynamisme du centre-ville ou que ces projets étaient insuffisamment justifiés (camping et serres photovoltaïques).

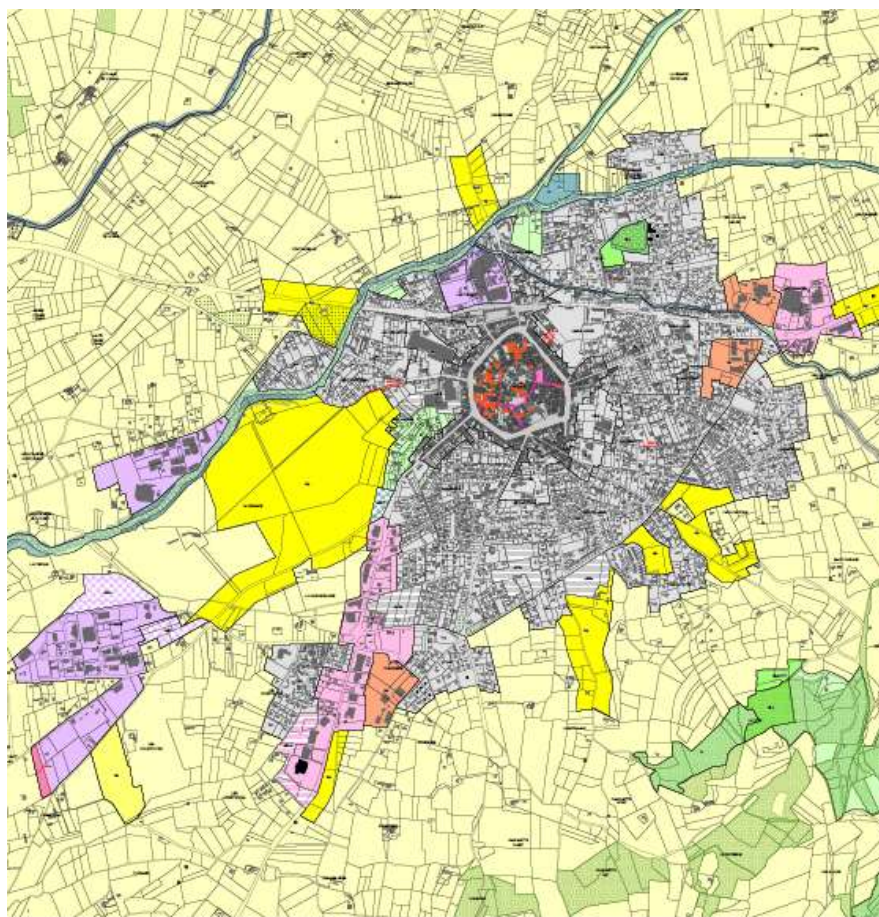
Le premier PLU de Valréas est ainsi « équilibré » entre, d'un côté, l'ambition légitime de la municipalité de conforter le rôle de Valréas comme ville-centre et pôle économique et, de l'autre, les limites fixées par les autorités publiques afin de limiter la consommation de terres agricoles.

De manière réaliste, les surfaces potentielles fixées dans la PLU à l'horizon 2035 pour produire de nouveaux logements et accueillir de nouvelles entreprises semblent suffisantes. Le rythme de construction de logements des prochaines années confirmera ou non le bon « calibrage » du PLU à 50 nouveaux logements par an.

Ce premier PLU est bien un PLU de « transition », sa future révision imposera, selon la loi « climat et résilience », un rythme d'artificialisation divisé par deux, soit une quinzaine d'ha maximum d'ici 2030, et 0 artificialisation nette (ZAN) en 2050, c'est-à-dire que toute nouvelle zone à urbaniser devra être compensée par une zone désartificialisée de même superficie.

Il reviendra aux municipalités suivantes et aux générations futures de prendre en compte les contraintes futures de sobriété énergétique et de raréfaction des matériaux. Ils seront invités à recycler les bâtiments d'habitation et d'activités économiques, à raviver les friches et à investir les « dents creuses ».

Après les générations de bâtisseurs sur des terrains pris aux activités agricoles, place aux générations de rénovateurs !



COMPTE RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : samedi 9 octobre 2021 - Lieu : salle de l'Oustau à l'Espace Jean Duffard.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du rapport moral de l'année 2020
- Présentation du bilan financier 2020
- Présentation des projets pour l'année 2021
- Questions diverses

La Présidente ouvre la séance en remerciant les élus présents pour leur présence. Ils représentent le Maire empêché.

La Présidente souhaite la bienvenue aux adhérents présents.

Les mesures sanitaires nous ont contraints, comme l'an dernier, à reporter notre Assemblée Générale dans ce 2^{ème} semestre de l'année et à nous résigner à supprimer encore notre traditionnel verre de l'amitié en clôture de cette rencontre.

Je remercie particulièrement la ville pour le prêt de la salle, l'installation du matériel et la désignation d'un auxiliaire à la Sécurité lors de notre dernier concert. Je rappelle que nous sollicitons la ville uniquement dans ce cadre car nous ne demandons pas de subvention.

Avant de passer à l'ordre du jour, je dois vous informer des décisions qui ont été prises lors de notre Conseil d'Administration le 17 avril dernier. L'information la plus importante concerne le souhait exprimé par Henri Veyradier de « passer la main », selon ses propres termes, en raison d'une certaine fatigue et d'une grande lassitude.

Je lui passe la parole pour qu'il présente lui-même sa décision

Notre Assemblée Générale lui rend hommage pour ces 16 années passées à la tête de « Renaissance et Patrimoine de Valréas », depuis sa création en 2005.

A cette date, c'était un défi de créer une telle association, originale dans sa conception, ambitieuse pour le patrimoine valréassien mais dont l'avenir nous paraissait fragile et incertain. Henri Veyradier grâce à sa riche culture historique, ses compétences, son dévouement, a beaucoup apporté à notre association et, à travers elle, à Valréas.

De ce fait, il a su imposer Renaissance et Patrimoine de Valréas dans la ville où elle est reconnue, reconnue également bien au-delà des frontières de l'Enclave.

MERCI HENRI, nous comptons toujours beaucoup sur vous.

Suite à cette situation nouvelle, le Conseil d'Administration a procédé

- à l'élection d'un nouveau Président : 1^{er} tour seule candidate, Jeannine Saint-Donat élue

- à l'élection du nouveau Bureau : 2^{ème} tour

Les résultats ont été obtenus, pour ces 2 tours, à l'unanimité.

Composition du nouveau Bureau :

- Présidente : Jeannine Saint-Donat
- Vice-Président : Henri Veyradier
- Trésorier : Guy Paly
- Secrétaire : Jeannine Saint-Donat
- Secrétaire-adjoint : Thierry Aubry

Notre association se porte assez bien malgré l'année difficile que nous venons de connaître. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que beaucoup d'adhérents, en fonction des circonstances, sont en retard de cotisation. Nous comptons sur vous pour régulariser votre situation. Nous sommes 10 Administrateurs actuellement. 1 membre souhaite quitter le CA bientôt pour raison de santé. Nous lançons un appel à candidature parmi les adhérents.

I- BILAN MORAL, RAPPORT D'ACTIVITE 2020 et PROJETS 2021

1- Le site internet de l'association par Jeannine Saint-Donat

Nous continuons à l'enrichir. Nous avons appris cette semaine que l'augmentation des visiteurs est évalué à + 25%. C'est un excellent complément à notre Bulletin : il augmente considérablement la visibilité de notre association. L'objectif est atteint.

2- L'orgue et l'église par Jeannine Saint-Donat

Cette année 2021, comme la précédente, est pauvre en événements avec 1 seul concert juste avant l'annonce de l'épidémie le 12 janvier 2020 : concert de Noël avec les Organistes de l'Enclave.

Les 2 autres concerts prévus ont été annulés.

2021 : 1 seul concert à ce jour le 3 octobre
2021: concert d'orgue « De Bach à Ravel », de grande qualité à l'église paroissiale, avec Luc Antonini, Petra Ahlander, Michel Barruol.

Ce concert a été reporté 2 fois !

Nous espérons organiser notre traditionnel Concert de Noël avec les Organistes de l'Enclave.

Pour 2022, projet d'un concert le 1^{er} mai 2022 avec Luc Antonini à l'orgue, Petra Ahlander soprano et Cordélia Palm au violon.

Travaux

Nous avons appris cette semaine que la DRAC est venue courant septembre à Valréas et regrettons de l'avoir appris a posteriori : cette réunion devait traiter de plusieurs sujets de restauration. Au printemps, quand cette réunion avait dû être reportée pour cause de Covid, nous étions conviés ainsi que d'autres parties prenantes. Cette fois, personne n'a été informé, la méthode est choquante.

Nous avons appris que pour l'église, en l'absence de péril imminent (selon la DRAC), la Commune va pouvoir solliciter l'architecte-conseil pour un accompagnement dans sa démarche de rénovation du bâtiment. Nous voulons en savoir davantage et espérons que les fresques de la Chapelle de la Vierge feront partie de cette rénovation. Nous suivrons de très près ce dossier. Nous continuons à affecter les dons reçus à cette restauration.

3- L'urbanisme par Thierry Aubry

Outre le constat qu'un effort réel est fait par la ville pour l'animation du centre-ville, et dont nous nous réjouissons, il faut objectivement faire un autre constat actuellement :

- Paupérisation du centre-ville délaissé par les classes moyennes attirées par des pavillons en périphérie de Valréas ou dans les villages voisins.

- Déclin démographique depuis 2011 (- 30 habitants par an) et une population vieillissante (âge médian supérieur à 45 ans)

- Quasi disparition des commerces dans les rues de l'Hôtel de Ville et du Portalon, autrefois à forte attractivité commerciale qui permettait d'entretenir les immeubles

- Inadéquation des logements aux besoins des personnes seules (1/3 des ménages), des couples sans enfant (29%) et avec enfants (25%)

- Propriétaires à faibles revenus confrontés à l'inadéquation de l'offre de logements aux exigences actuelles de confort, ne disposant pas des moyens suffisants pour moderniser leur logement et le mettre en location ou en vente sur un marché saturé. Très peu de chantier de rénovation depuis 5 ans

-Vacance importante de logements en centre-ville historique : 20 % de logements vacants

-Bâti ancien dégradé avec quelques dizaines de bâtiments insalubres, une dizaine d'immeubles murés et quelques toitures écroulées.

Le contexte est donc défavorable en centre-ville, comme dans de nombreuses villes moyennes : comment inverser la spirale de dégradation du bâti ?

Quelles sont nos propositions ?

La clé de voûte de tout projet constructif consiste dans l'élaboration puis la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci, maintes fois reporté, est prévu pour le 2^{ème} semestre 2022.

Dans le cadre du PLU, notre association a échangé avec le Maire sur les mesures susceptibles de redonner envie de venir habiter en centre-ville.

Au-delà des chantiers importants pouvant donner un signal fort de renouveau, il n'y aura pas de rénovation significative du patrimoine sans moyens financiers.

Nous invitons ainsi la ville à :

- réaliser une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui permettrait de subventionner près de 5 millions de travaux sur 5 ans

- labelliser le centre-ville en Action Cœur de Ville (ACV) ou en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) afin que les propriétaires puissent bénéficier du dispositif fiscal « Denormandie »

- déposer la candidature de la ville au label « Ville d'Art et d'Histoire » qui pourrait être le préalable à la construction d'un consensus pour la protection et la mise en valeur de notre patrimoine

Ce label permettrait de créer les conditions favorables afin de postuler au dispositif de « Site Patrimonial Remarquable » (SPR), dispositif qui donne les moyens de négocier des prescriptions particulières avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Notre association souhaite être « partie prenante » dans l'élaboration du PLU mais aussi en participant au Comité de projet « Petites Villes de Demain ».

Notre association est à la disposition des élus pour participer à la mise en place des outils d'aménagement indispensables à la rénovation du centre historique et plus largement pour sensibiliser les Valréassiens à la qualité du patrimoine et à l'intérêt de sa sauvegarde et à sa mise en valeur.

4- Chapelles des Pénitents par Henri Veyradier

Il faut rappeler que l'historique et une analyse de la situation des 2 chapelles, celle des Pénitents Noirs et celle des Pénitents Blancs, ont été faites l'an dernier lors de notre Assemblée Générale le 17 octobre 2020 (texte disponible sur notre site patrimoinevalreas.org).

Cependant, il n'est pas inutile de préciser à nouveau que ce qui différencie la situation des 2 chapelles, c'est que pour la Chapelle des Pénitents Noirs, le Diocèse est propriétaire et le bâtiment n'est pas classé. Sa situation est donc plus fragile.

En ce qui concerne la Chapelle des Pénitents Blancs, suite à l'effondrement de la façade extérieure de l'abside en août 2018, les Bâtiments de France ont envisagé d'entreprendre la réfection complète de la toiture du bâtiment.

Comme cela a été souligné précédemment, nous regrettons de ne pas avoir été informés de la venue de la DRAC courant septembre (uniquement a posteriori), ni l'association

Renaissance et Patrimoine, ni l'association des Pénitents et, ni à notre connaissance, le Père Dalmet, affectataire des lieux.

Par ailleurs, il faut souligner la dépose de la cloche de la Chapelle des Pénitents blancs réalisée à notre insu : nous aurions apprécié d'être informés en amont afin de prendre quelques photos rapprochées en cette circonstance exceptionnelle

Chaque été, les visites du public suscitent des questions : l'installation d'une guérite peu esthétique, mal placée, avec une surveillance des lieux très insuffisante voire inexistante.

La chapelle contient du mobilier, des objets, des tableaux qui exigent une surveillance sérieuse. A ce titre, une représentation théâtrale dans la chapelle nous a beaucoup inquiétés quand nous avons découvert ensuite un flambeau recouvert de cire : comment nettoyer un métal ancien peint sans faire de dégâts ?

Nous apprenons aussi que le dossier d'analyse des offres pour un diagnostic complet de l'état de la chapelle est en phase de finition, ce qui conduira à une négociation avec les candidats avant attribution, confirmation faite par le Maire dans la presse le 9 septembre 2021 (début des Etudes en novembre). Aucun calendrier précis n'est avancé.

5- Commission Piedvaurias par Jeannine Saint-Donat

Cette commission comporte plusieurs sujets.

Le moulin

Année très difficile... Je devrais dire que d'années difficiles ! Nous avons ouvert ce dossier du moulin en 2008. Toutes les municipalités qui se sont succédées nous ont fait des promesses qui n'ont jamais été tenues!

Depuis 2018, il nous semblait que ce projet allait aboutir. Avec les encouragements reçus, et consciente de l'effort financier de la ville,

j'ai pensé que pour rentabiliser le projet, il fallait envisager de mettre un locataire dans ce moulin ! En outre, une activité meunière ajoutait un volet économique non négligeable. Trois candidats, puis un 4^{ème} se présentent au cours de l'été. A mon avis, un candidat sort nettement du lot avec un très beau projet pour Valréas.

A la question du montant du loyer posée par les candidats, on me répond que les Domaines étaient interrogés. Mais en ce début d'année 2021, je comprends que l'équipe municipale avait changé de pied !

A la suite de 2 rencontres avec le Maire, j'apprends que la Municipalité renonce à l'activité meunière ! Pas d'activité meunière, mais volonté de restaurer le moulin, confirmée par courrier et dans la presse ! Nous en sommes là ...

Grosse déception et surtout la certitude que c'est encore pour Valréas une occasion manquée. Aujourd'hui, nous attendons la suite, les promesses seront-elles tenues ?

Excursion :

Elle était prévue le 27 mai 2021 à Simiane la Rotonde, l'Abbaye de Valsaintes avec son jardin remarquable.

Annulée et reportée au jeudi 2 juin 2022.

6- Cloître des Cordeliers par Jeannine Saint-Donat

Autre dossier très important sur lequel nous n'obtenons aucune information. Depuis la venue de Madame Audin, Ingénieur des Bâtiments Historiques, fin 2018, puis de son rapport avec ses conclusions, nous posons toujours les mêmes questions :

- Quelle a été la réponse de la ville ?
- Qu'en est-il du bail emphytéotique ? Tant que la ville le conserve, le cloître a une valeur marchande limitée.

La ville a-t-elle des informations du diocèse depuis l'arrivée d'un nouvel Archevêque ?

Notre position reste la même : nous souhaitons une réelle réflexion en concertation avec la ville sur un programme de réutilisation et d'ouverture au public. Dans le cadre de « Petites villes de Demain », il y a une opportunité à saisir pour acheter ce bien qui, avec le bail emphytéotique, a une valeur limitée.

Ce lieu appartient aux Valréassiens : ils ne doivent pas le perdre !

7- Conférences : Jeannine Saint-Donat

Une seule conférence en 2020 : « Signification des noms des cours d'eau de l'Enclave » par Geneviève Caelen-Haumont, chercheur CNRS honoraire.

En 2021, une seule conférence également qui aura lieu aussitôt après notre Assemblée Générale « Notre Enclave : une opportunité singulière et providentielle trop vite oubliée » par Henri Veyradier.

8- Journées du Patrimoine : Jeannine Saint-Donat

Nous avons dû renoncer à notre projet d'ouvrir à Piedvaurias la chapelle et le moulin, pour 2 raisons : nombre insuffisant de volontaires pour assurer une permanence sur 2 jours et nous n'avons jamais reçu l'autorisation de la ville pour ces ouvertures.

Nous espérons faire mieux l'an prochain !

9- Bulletins : Thierry Aubry – Jeannine Saint-Donat

Le numéro 14 est paru. Il vous a été envoyé par courriel et est téléchargeable sur le site de l'association.

Le Bilan 2020 et les projets 2021 proposés au vote sont adoptés à l'unanimité.

La Présidente remercie les adhérents pour leur confiance.

BILAN FINANCIER présenté par Guy Paly

Le bilan est arrêté au 9 octobre 2021, date de l'Assemblée Générale.

Recettes : 16 307, 65 €

Dépenses : 1 550, 49 €

Résultat : 14 757,16 €

En stock, livres orgue 12 x 259 = 3 108 € et livres 700 ans 15x16 = 240 € pour un montant total de 3 348 €.

Après ce bilan financier, le budget proposé au vote est accepté à l'unanimité, sauf 1 voix, celle du Trésorier.

Les détails du bilan sont consultables dans le cahier des comptes rendus.

La Présidente remercie le trésorier pour sa bonne gestion des finances et les adhérents pour leur confiance renouvelée.

Questions diverses

Nous sommes sollicités par le journal La Tribune pour faire des propositions sur le thème : Imaginez le Valréas de demain !

Cela a été fait l'an dernier à Nyons.

Je vous livre la question : que répondez-vous ?

Les idées peuvent appartenir au rêve ou être très réalistes. Nous sommes dans la phase de recueil des idées. Ensuite, il faudra :

- faire un choix et retenir 4 projets au maximum
- travailler sur ces 4 projets afin de les présenter au Journal

La Tribune s'engage ensuite à les publier et à demander à ses lecteurs de donner leur avis.

Si vous êtes intéressé, veuillez me contacter ce soir même ou par mail, ou par notre boîte aux lettres. Pour le recueil des idées, nous disposons d'une huitaine de jours.

A vous la parole...